

Assignation en référé du
8 févr. 2011 en mainlevée
du séquestre

**Interruption du délai
de prescription**

Assignation au fond
en indemnisation
du 25 juin 2014



Requête du 22 oct. 2010
+ ord. du 22 oct. 2010
Mesure d’instruction
ordonnée

Arrêt d’appel du 16 nov. 2011
ayant fait droit à la demande
de mainlevée

**Fin de l’interruption :
un nouveau délai d’une même
durée que l’ancien commence
à courir (C. civ., art. 2231)**